

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL-SÉANCE DU 26 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 août, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

Présents : Mesdames Catherine BEJARD, Martine GREMILLON, Sandrine BARRAUD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Sophie DRAPEAU et Messieurs Philippe BRAULT, Michel MALLET, Richard BOWCOTT, Laurent BEJARD, Nicolas ARQUE, Pascal CHARLES, José THOBIE.

Représentés : Monique MEGE représentée par Catherine BEJARD, François FAIVRE représenté par Philippe BRAULT, Bruno ROQUET représenté par Laurent BEJARD, Carole MAIRE représentée par Pascal CHARLES, Coline BROCHIER représentée par Richard BOWCOTT, Marie GRANGE représentée par Sophie DRAPEAU.

Madame Sandrine BARRAUD est élue secrétaire de séance.

L'appel étant fait et le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 suivant l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

I – ENVIRONNEMENT

- Contrat Territorial Re-Resources de l'Auxances

II – VOIRIE

III – BÂTIMENTS

- Informations sur les travaux en cours

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- Création de postes pour avancement de grade
- Avenant au contrat de travail d'un agent contractuel
- Composition commission fonctionnement administratif et technique
- Composition commission voirie
- Election d'un suppléant au comité local d'Eaux de Vienne
- Modification du Conseil d'administration du CCAS

V – FINANCES LOCALES

- Révision de loyer pour le local Kinésithérapeute
- Révision de loyer pour le Marché des Quintus
- Actualisation fermage 2021
- Vente de trois parcelles à Masseuil
- Adoption de décisions budgétaires modificatives
- Dépôt d'une demande de subvention au titre de l'ACTIV 3 : travaux d'accessibilité du complexe polyvalent

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

- Manifestations

VIII – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Restitution de la compétence « capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts »
- Représentant à la commission Mutualisation
- Comptes-rendus des commissions de la CCHP

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire sur la base de ses délégations

Nom du fournisseur	Nature du devis	Section	Montant		Date de signature
			HT	TTC	
SERVI HOTEL	Maintenance matériel chaud/froid (Restaurant scoalire / MCLS et SDF)	F	1 330.00 €	1 596.00 €	01/07/2021
GEF TP	Raccordement 10 bis rue de la Bataille	I	3 483.77 €	4 180.52 €	02/07/2021
VERTYS	Opération mécanique sur terrain de sport (stade d'honneur)	F	3 309.60 €	3 971.52 €	15/07/2021
REAU Philippe PEINTURE	Peinture Garderies Périscolaires	F	2 862.90 €	3 435.48 €	21/07/2021
SPIE	Pose d'un système de filtration (foot)	F	862.24 €	1 034.69 €	03/08/2021
EIRL Didier CAZEAUX	Pose d'un revêtement de sol (bibliothèque de l'école Maternelle)	F	3 684.09 €	4 420.91 €	02/08/2021
SPIE	Remplacement des Vannes en sous-stations	F	1 471.70 €	1 766.04 €	17/08/2021
Mathieu Location	Location 16 tentes avec murs	F	1 980.00 €	2 379.42 €	19/08/2021

I – ENVIRONNEMENT

- Contrat Territorial Re-Sources de l'Auxances

Délibération n° 2021-08-26-45 :

Monsieur Michel MALLET rappelle que dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des captages de l'Auxances, un programme d'action Re-Sources a été construit avec les acteurs du territoire. La commune a pu ainsi s'investir à différentes étapes de la construction de ce programme d'actions (réunions de concertation, réunions du comité de pilotage...). Ce programme d'actions a été validé par le comité de pilotage le 15 mars 2021.

Le programme d'action prend la forme d'un contrat de territoire ayant pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation des captages de l'Auxances. Il précise les objectifs poursuivis, la stratégie d'action adoptée, la nature des actions programmées, le dispositif d'évaluation, la gouvernance mise en place, les moyens d'animation, les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels, le plan de financement prévu ainsi que les engagements des partenaires signataires.

Monsieur Pascal CHARLES demande si des actions ont été déjà menées. Monsieur le Maire précise que la commune n'a aucun moyen d'action. Un courrier d'alerte a été envoyé à Madame la Préfète et une réunion a eu lieu avec l'ancien président du Département.

Monsieur José THOBIE aimerait qu'un accompagnement des agriculteurs soit réalisé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce Contrat Territorial pour la période 2021-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial Re-Sources de l'Auxances 2021-2023.

II – VOIRIE

Monsieur Laurent BEJARD informe que le marquage au sol va être fait sur les voies communales, une consultation vient d'être lancée. La communauté de communes a aussi prévu ce marquage sur les voies qu'elle a en compétence.

Des travaux d'entretien des routes (PATA) vont aussi avoir lieu fin septembre début octobre sur l'ensemble de notre réseau routier communal. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Eurovia.

Plusieurs panneaux de signalisation vont être installés notamment à La Gère (une voie sans issue rue des Cosses) ainsi qu'à Bois Frémin (rue du Chêne). Un nettoyage de tous ces panneaux de signalisation ainsi que ceux des noms de rues sera fait cet hiver.

Monsieur Laurent BEJARD informe que la commission commence à travailler sur les futurs projets de voirie à savoir la gestion du pluvial à Maldaccord, l'aménagement de la route des Jaudouines, l'aménagement du parking du complexe et celui de Ringère. Une consultation va être lancée pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

Concernant l'aménagement du chemin des Harcouettes (voie d'accès au nouveau lotissement des Jaudouines), Monsieur le Maire et Laurent BEJARD ont rencontré la Région (compétence transports scolaires) pour l'intégration d'un arrêt bus le long de la RD 30a. Cet aménagement a été confié au bureau d'étude Abscisse.

III – BÂTIMENTS.

- Informations sur l'état d'avancement des travaux pour :

- Garderie

Madame Sandrine BARRAUD informe le conseil municipal que les locaux de la garderie périscolaire ouvriront comme prévu pour la rentrée. La charpente a été consolidée par l'entreprise ABAUX, le plafond remis en état par les services techniques et des travaux de peinture ont pu être réalisés par l'entreprise Réault au cours du mois d'août.

- Ecoles

Les sanitaires de l'école élémentaire ont été refaits par l'entreprise CB Renov. De la faïence a été posée sur l'ensemble des murs et des cabines pour sanitaires ont été installées.

Un certain nombre de travaux s'inscrivant dans un programme de rénovation des écoles ont également été réalisés par les services techniques : changement des dalles de plafond de 2 classes de l'école élémentaire, changement du sol et peintures dans le bureau de la directrice de l'école maternelle.

- Mise en accessibilité des sanitaires du complexe

L'entreprise ACTP, maîtrise d'œuvre, a pris un peu de retard dans la constitution du dossier de consultation des entreprises. Une rencontre est programmée mi-septembre pour revoir le planning d'intervention.

- Poutres extérieures du gymnase

L'entreprise MERLOT attributaire du marché est en attente de la réception des matériaux. Leur intervention devrait avoir lieu courant octobre.

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Création de postes pour avancement de grade**

Délibération n° 2021-08-26-46 :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 77 à 80 ;
Vu la délibération n° 2014-005-44 du 05 mai 2014 portant sur les ratios en matière d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5ans,
Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée la création, dans le cadre de l'avancement de grade, de deux postes, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- Un poste d'agent de maîtrise principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- o La création à compter du 01/09/2021 de deux emplois permanents l'un au grade de technicien principal de 2^{ème} classe et le second au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de cuisiniers au sein du restaurant scolaire de Quinçay.
- o La modification du tableau des emplois et des effectifs.
- o Les crédits d'heures correspondants sont inscrits au budget.

• **Avenant au contrat de travail d'un agent contractuel**

Délibération n° 2021-08-26-47 :

Vu la délibération créant le poste d'attaché territorial en date du 15 janvier 2015

Vu le contrat de Monsieur Benoît GAUVREAU signé le 31 octobre 2019 pour une durée de trois ans pour occuper les fonctions de directeur général des services.

Considérant que le terme du contrat précité est fixé au 1^{er} novembre 2022.

Au titre du principe de liberté contractuelle, les parties au présent contrat ont décidé d'avancer le terme de ce contrat au 10 septembre 2021 par le biais de la signature d'un avenant de fin de contrat.

Aussi, par la présente délibération, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'assemblée délibérante pour signer un tel acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant de fin de contrat.

• **Composition commission fonctionnement administratif et technique**

Commissions	Membres	Définition
Finances <u>Président</u> : Philippe BRAULT	Richard BOWCOTT José THOBIE	Cette commission est chargée de l'établissement du budget annuel, de la programmation et du suivi des finances.
Voirie, aménagement et sécurité <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-président</u> : Laurent BEJARD	Nicolas ARQUE Sophie DRAPEAU François FAIVRE Michel MALLET	Cette commission est chargée de la voirie relevant des compétences de la commune (50 % des voies communales), de son aménagement paysager et de la mise en sécurité et/ou accessibilité.
Fonctionnement administratif et technique <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-président</u> : Richard BOWCOTT	Nicolas ARQUÉ Marylène BOURDILA François FAIVRE Monique MEGE	Cette commission est chargée d'optimiser l'organisation et le fonctionnement des services pour répondre au mieux aux attentes de la population.
Environnement et développement durable <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-président</u> : Michel MALLET	Laurent BEJARD Marylène BOURDILA Coline BROCHIER Isabelle DAVAL Marie GRANGE	Cette commission gère les affaires courantes liées à l'environnement (déchets, végétation du domaine public...) et oriente les décisions en matière de transition écologique et économie d'énergie.

Bâtiments <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-présidente</u> : Sandrine BARRAUD	Nicolas ARQUÉ Laurent BEJARD Michel MALLET	Cette commission est chargée du suivi de l'entretien des bâtiments communaux et du patrimoine bâti (travaux, acquisitions, nouvelles constructions...)
Affaires scolaires et solidarité <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-présidente</u> : Martine GREMILLON	Catherine BEJARD Richard BOWCOTT Sophie DRAPEAU	Cette commission est chargée de gérer tout ce qui concerne le périscolaire, en partenariat avec les enseignants et les parents d'élèves. Elle analyse également les besoins sociaux de la commune en liaison avec le CCAS.
Communication et Vivre ensemble <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-présidente</u> : Sandrine BARRAUD	Richard BOWCOTT Isabelle DAVAL Sophie DRAPEAU François FAIVRE	Cette commission est chargée de la communication de l'actualité de la vie municipale à travers un nouveau site internet et un bulletin municipal trimestriel. Elle est également chargée d'organiser des rencontres de quartiers et d'échanges avec la population
Urbanisme, économie et agriculture <u>Président</u> : Philippe BRAULT	Sandrine BARRAUD Isabelle DAVAL José THOBIE	Cette commission est chargée des relations avec les agriculteurs et les acteurs économiques de la commune. Elle devra également veiller à l'application du nouveau PLU.
Jeunesse, sport, vie associative et culturelle <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-présidente</u> : Catherine BEJARD	Laurent BEJARD Sophie DRAPEAU Monique MEGE Bruno ROQUET Martine GREMILLON	Cette commission est chargée de créer du lien entre toutes les associations et assure la vie sportive et culturelle de la commune. Elle travaille également sur des projets pour animer la vie locale des jeunes.
CCAS Centre Communal d'Action Social <u>Président</u> : Philippe BRAULT <u>Vice-présidente</u> : Martine GREMILLON	<u>Elus titulaires</u> : Monique MEGE Coline BROCHIER Richard BOWCOTT Catherine BEJARD <u>Elus suppléants</u> : Nicolas ARQUE Marylène BOURDILA Sophie DRAPEAU Carole MAIRE Jose THOBIE <u>Membres désignés</u> : Sylviane AUCHER Odile BEAULIEU Jacqueline FAIVRE Martine QUINTARD Danielle PROTTEAU	Le CCAS de la commune assure une aide sociale aux habitants dans le besoin. Le CCAS a un budget à part, mais c'est la commune qui l'équilibre.
Appels d'offres <u>Président</u> : Philippe BRAULT	<u>Titulaires</u> : Michel MALLET François FAIVRE Pascal CHARLES <u>Suppléants</u> : Sandrine BARRAUD Laurent BEJARD Carole MAIRE	Cette commission constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée.

- **Election d'un suppléant au comité local d'Eaux de Vienne**

Monsieur José THOBIE est élu à l'unanimité comme suppléant au comité d'Eaux de Vienne en remplacement de Monsieur François CHENEBAULT.

V – FINANCES LOCALES

- **Révision de loyer pour le local Kinésithérapeute**

Délibération n° 2021-08-26-48 :

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la révision du loyer du local occupé par la Kinésithérapeute.

Révision au 1er Septembre :	2021			
(indice du coût de la construction)				
Indice 1er trimestre :	2020	1770		
Indice 1er trimestre :	2021	1822		
Montant loyer au 1er Septembre	2020	966.63 € HT		
Calcul :	<u>Montant Loyer actuel HT X Indice 1er trimestre 2021</u>			
	Indice 1er Trimestre 2020			
Soit	995.03 € par mois HT	à compter du 1er septembre	2021	
soit	1 194.04 € par mois TTC	à compter du 1er septembre	2021	

Le conseil municipal, à 18 voix pour, 1 abstention et 0 contre approuve cette augmentation et mandate le maire pour suite à donner.

- **Révision de loyer pour le Marché des Quintus**

Délibération n° 2021-08-26-49 :

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la révision du loyer du local occupé par le marché des Quintus.

Révision au 1er Septembre :	2021			
(indice du coût de la construction)				
Indice 4ème trimestre	2019	1769		
Indice 4ème trimestre	2020	1795		
Montant loyer au 1er Septembre	2020	269.03 € TTC		
Calcul :	<u>Montant Loyer actuel X Indice 4ème trimestre 2020</u>			
	Indice 4ème Trimestre 2019			
Soit	272.98 € par mois			

Le conseil municipal à 18 voix pour, 1 abstention et 0 contre, autorise ces augmentations et mandate Monsieur le Maire pour suite à donner.

• **Actualisation fermage 2021**

Délibération n° 2021-08-26-50 :

Chaque année, il convient d'actualiser le montant des fermages dû par les occupants de parcelles agricoles communales, ici le GAEC des Roches. Cette actualisation a pour base juridique l'arrêté du ministère de l'Agriculture en date du 12 juillet 2021 qui engendre une augmentation comme il suit, suivant la règle de calcul suivante :

$$\text{Fermage 2021} = \frac{\text{Fermage 2020} \times 106.48(\text{Indice 2021})}{105.33(\text{Indice 2020})}$$

<u>EXPLOITANTS</u>	<u>PARCELLES</u>	<u>SURFACE</u>		<u>FERMAGE 2020</u>	<u>FERMAGE 2021</u>
<u>GAEC Les Roches</u>	ZK 91	1 ha 49 a 21 ca		137.73€	139.23€
<u>GAEC Les Roches</u>	ZL 35	10 a 40 ca		9.58€	9.68€

Le conseil municipal, à 18voix pour, 1 abstention et 0 contre, autorise ces augmentations et mandate le Maire pour suite à donner.

- **Dépôt d'une demande de subvention au titre de l'ACTIV 3 : travaux d'accessibilité du complexe polyvalent**

Délibération n° 2021-08-26-51 :

Dans le cadre du projet de travaux de mise en accessibilité des sanitaires du complexe polyvalent, la commune a déposé deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL. Si l'Etat a accordé une somme de 60 003.00 euros pour la 1^{ère} il a rejeté la 2^{ème} demande. Pour rappel le montant estimé des travaux est fixé à 200 010.48 euros. Dès lors, nos services se tournent vers le Conseil départemental afin de mobiliser l'enveloppe détenue au titre de l'ACTIV 3 d'un montant de 50 500 euros et ainsi compléter le plan de financement de l'opération. Ce dernier est donc actualisé comme il suit :

Travaux	Mise en accessibilité-complexe polyvalent
---------	---

		Montant opération HT	200 010,48 €	100%
		Montant Subvention	Pourcentage	
	DETR	60 003,00 €	30%	
	ACTIV 3	50 500,00 €	25%	
	Total Subvention	110 503,00 €	55%	
	Soit un autofinancement :	89 507,48 €	45%	
		200 010.48 €	100%	

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord de l'assemblée délibérante pour déposer une demande de subvention au titre de l'ACTIV 3 d'un montant de 50 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'ACTIV 3 d'un montant de 50 500euros.

• **Adoption de décisions budgétaires modificatives**

Délibération n° 2021-08-26-52 :

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2158 - OP 94 Autres Installations, matériel et outillages techniques	0.00€	3 100.00€	0.00€	0.00€
2152 - OP 30 Installations de voirie	3 100.00€	16 100.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	3 100.00€	3 100.00€	0.00€	0.00€
Total Général	0.00€		0.00€	

Le conseil municipal approuve la délibération par 18 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

Madame Martine GREMILLON fait état de l'avancement des préparatifs pour la rentrée des écoles. Elle informe le conseil municipal des effectifs pour cette nouvelle année scolaire :

- Ecole maternelle 61 enfants
- Ecole primaire 126 enfants

Soit un total de 187 enfants.

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION

• **Manifestations**

- 29 /08 : Finales tournoi de tennis
- 04/09 : journée des associations
- 19 /09 : vide grenier APE

VIII – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Restitution de la compétence « capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts »**

Délibération n° 2021-08-26-53 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, **L.5211-5**, L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-17-1 de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-040 du 6 décembre 2016 portant création d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Mirebalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu la délibération n° 2021-06-29-099 en date du 29 juin 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou sollicitant la restitution aux communes de la compétence facultative « capture et gestion (dont la mise en fourrière) des animaux errants et enlèvement des animaux morts » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que, depuis sa création, la Communauté de Communes du Haut-Poitou exerce la compétence « capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts » ;

Considérant que, pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes a conclu avec la SAS SACPA le 19 décembre 2019 un marché public pour une durée initiale d'un 1 an (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020) reconductible 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans ;

Que ce marché comprend les prestations suivantes :

- la capture et la prise en charge des animaux domestiques errants ou abandonnés ou blessés ou dangereux sur la voie publique,
- le transport vers le lieu de dépôt légal ou vers une clinique vétérinaire,
- la mise en fourrière des animaux pendant 8 jours (délai de garde légal),
- l'exploitation et la gestion d'un centre animalier (fourrière animale légale),
- l'enlèvement, le transport et le traitement des cadavres d'animaux recueillis sur la voie publique conformément à la législation en vigueur ;

Considérant que, lors des réunions de la CLECT en septembre 2020, plusieurs membres de cette commission, au vu du montant de la prestation de la Société SACPA, ont souhaité que soit étudié un autre mode d'exercice de cette compétence (régie intercommunale, restitution aux communes...);

Considérant que la gestion de cette compétence en régie à l'échelle intercommunale ne paraît pas possible au vu de l'étendue du territoire de la Communauté de Communes et des contraintes de son exercice (formation des agents, fourrière aux normes, astreintes...);

Considérant qu'ainsi, par la délibération susvisée du 29 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou a sollicité, à l'unanimité la restitution aux communes de la compétence « capture et gestion (dont la mise en fourrière) des animaux errants et enlèvement des animaux morts » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant la procédure de restitution de compétences d'un EPCI à ses Communes membres prévue à l'article L.5211-17-1 susvisé : *« Les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres. Cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable. [...] La restitution de compétences est prononcée par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés. » ;*

Considérant qu'ainsi cette restitution peut avoir lieu en respectant les étapes suivantes :

- dans un premier temps, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a adopté une délibération relative à la restitution de la compétence « capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts » et Monsieur le Président de la Communauté de Communes a notifié cette délibération à chaque Maire de ses communes membres ;
- dans un second temps, les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes disposent d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour délibérer de manière concordante selon la même règle de majorité ;
- Qu'à défaut de délibérations dans ce délai, leurs décisions sont réputées défavorables ;
- Que la restitution est acquise si les conditions de majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 susvisé sont réunies (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population) ;
- la restitution est rendue définitive par arrêté préfectoral actant de la modification statutaire si les conditions ci-dessus sont remplies et prendra effet le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que la Commune de Quinçay étant membre de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, son Conseil Municipal doit délibérer sur cette restitution de compétence ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A 0 VOIX POUR, 18 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Article 1^{er} : refuse la restitution aux communes de la compétence facultative « capture et gestion (dont la mise en fourrière) des animaux errants et enlèvement des animaux morts » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : mandate Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de cette délibération et le charge de la transmettre à Madame la Préfète de la Vienne afin qu'elle puisse prendre l'arrêté préfectoral refusant cette restitution aux communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Poitou si les conditions de majorité prévues par l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil :
 - Le mardi 28 septembre à 20h30
 - Le jeudi 21 octobre à 20h30
 - Le mardi 23 novembre à 20h30
 - Le jeudi 9 décembre à 20h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVEE A 22H35.